

AFFAIRE N° 17 - Demande de concession pour une durée de 50 années de l'emplacement dit " PARC PLAISANCE ", présentée par les Etablissements Lucien JOSEPH & Cie.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par lettre en date du 13 Octobre dernier, les Etablissements Lucien JOSEPH & Cie sollicitent la concession du terrain dit " PARC PLAISANCE " pour une durée de 50 années.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Le Maire : j'attire tout d'abord votre attention, Messieurs, sur le fait que la Municipalité n'a pas le droit de louer un terrain communal pour une durée de 50 ans.

Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. EVAN : je suis d'avis de ne jamais trop engager l'avenir...

Le Maire : je dois également signaler que la Municipalité à l'intention d'utiliser le "PARC PLAISANCE" pour y créer un jardin d'enfants. Nous étudions actuellement la possibilité de réaliser ce projet.

Mêmeaux voix la demande des Etablissements Lucien JOSEPH & Cie est rejetée à l'unanimité.

Le Maire : Je signale en passant que nous examinons également la possibilité de créer des jardins d'enfants dans les écoles maternelles : de la Rivière, etc...

M. AUBER demande à cette occasion si les immeubles du Boulevard Lancaster, appartenant aux Chemins de Fer ne devaient pas disparaître...

Le Maire répond que la route littorale sera continuée vers le Bator par une route qui suivra l'ancienne voie ferrée. Par ailleurs, le Département a l'intention de construire une cité administrative sur le terrain où se trouvent actuellement les bâtiments des Chemins de fer. Une maquette a été déjà établie par M. ABABIE et elle est très bien.

M. AUBER : il avait été question aussi de faire disparaître tous les immeubles depuis le Parc Plaisance jusqu'au Cimetière des Volontaires, y compris l'Ecole Maternelle du Boulevard Lancaster ...

Le Maire : C'est souhaitable. Notre intention est de reconstruire l'Ecole Maternelle du Boulevard Lancaster et d'utiliser le Parc Plaisance.

M. PARE signale que M. RIMA de l'île Maurice avait sollicité la location du Parc Plaisance pour les mois de Février et Mars 1965 pour y installer un manège.

Le Maire demande que la lettre de M. RIMA lui soit adressée le plus rapidement possible.

X

X X